

COMMUNE DE VALDERIES

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à dix-huit heures à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 02 juillet 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, COQUIN Charles, CAUSSE Emilie, MASSOL, Sandrine, GUERY David, BORDES Thomas, ALVERNHE Céline, SUDRE Nathalie, FARENC Jean.

Absents excusés : GUERRA Christel, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard, AUQUE Séverine

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR

- Délibération de régularisation budgétaire.
- Prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée 2024-2025.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION DE REGULARISATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques à Albi, pour régulariser le budget, il convient de délibérer pour accepter deux décisions modificatives. Ces changements d'affectation n'ont aucune incidence sur le budget communal.

Après en avoir délibéré et voté, les membres présents approuvent à la majorité (10 voix pour et une abstention) les deux décisions modificatives présentées.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2024-2025

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal délibère pour fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée 2024-2025. Il ajoute que le coût moyen d'un repas est pris en charge à 50% par la

municipalité. Compte tenu de l'augmentation de ce coût moyen liée à l'inflation actuelle, il propose de majorer de 10 centimes le prix de ce repas qui en conséquence sera fixé comme suit :

- 0,70 € pour les enfants bénéficiaires d'aide de l'Etat.
- 4 € pour les enfants bénéficiaires d'aide de l'Etat.
- 4,10 € pour les enfants (plein tarif).
- 5,50 € pour les adultes (plein tarif).

Après délibération et vote, cette proposition est adoptée à la majorité des membres présents (11 voix pour).

DELIBERATION POUR L'AVANCEMENT A L'ANCIENNETE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le personnel communal est proposé à l'avancement au titre de l'ancienneté et que pour la mise en œuvre de cette décision automatique, il convient de prendre une délibération.

Après délibération et vote, les membres présents acceptent à la majorité cette proposition (11 voix pour).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Installation d'un neurologue :

Le docteur FEUILLET Lionel, neurologue, s'installe à compter du 01.08.2024 dans le local qui était prévu pour un dentiste dans le bâtiment multifonctions. Sur proposition du maire, le conseil municipal fixe le prix du loyer mensuel à 350 € plus 50 € par mois pour les charges.

La téléphonie à la mairie.

À la suite de nombreuses pannes en matière de téléphonie, le Maire vient de signer un contrat avec la Sté OCCICOM pour la mise en place de nouveaux matériels de communications et la gestion des lignes (téléphone, internet).

City Stade : les membres du conseil municipal ont validé le choix des couleurs effectué par les jeunes élus du CMJ (sol bleu).

Changement d'un mini-bus : un mini-bus ayant atteint le kilométrage prévu doit être remplacé. Des devis seront établis à la rentrée.

Marquage de la signalisation : la signalisation peinte au sol mérite d'être refaite. Des devis seront établis à la rentrée.

Séance de cinéma en plein air : elle aura lieu le 20 juillet 2024.

Exposition organisée par PARTAGE : cet événement d'une durée d'une semaine prend de l'ampleur. L'association souhaite bénéficier de la salle polyvalente. L'utilisation de cette dernière est à gérer en attente avec les autres associations utilisatrices.

Nectar Festival : l'APE de Valdériès prendrait à son compte l'organisation du repas.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 30.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.